

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 495 16 mars 2011

SOMMAIRE

Alloy 2000 B.V	GRN Participations S.A
Association Portugal - Luxembourg Differ-	ICEC Limited S.à r.l
dange asbl23750	International Lawyers23722
Augentius Fund Administration (Luxem-	Inzag II S.à r.l23749
bourg) S.A23740	Kentia Finance S.A
Balmoral Land Luxembourg Sarl 23757	KSI23716
Beekbaarimo S.A	La Dorada International S.A 23715
Belier S.A 23741	L.C.B. Holding S.A
Black & Decker International Holdings	LSREF Lux Investments X S.à r.l 23749
B.V	LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l 23750
Blackrock Land Luxembourg Sarl 23757	LSREF Lux Japan Investments I S. à r.l 23753
Blue Start 222 S.à r.l	LSREF Summer Holdings, S.à r.l 23748
Bouncy S.A	Makrop S.A
CACEIS Bank Luxembourg23742	Marina S.A
Care Invest S.C.I	Metropolitan Investment Corporation 23743
Cerberus Nightingale 123724	Metropolitan Trading Corporation S.A.
Chapiteaux Thill S.A	23744
Circles Holding S.A	M.M. Warburg & Co Holding S.A 23741
Cobalt Waterline S.à r.l	Myra S.à r.l
Compagnie Holding d'Investissement des	Nikos International Spf S.A 23729
Indes Occidentales S.A 23759	OIRP Investment 12 S.à r.l 23744
Corinvest S.A	Private Finance Capital Market & Equities
C.P.I. Holding - Compagnie de Placements	Holding S.A 23729
Immobiliers S.A	Private Finance Capital Market & Equities
Danor Media Sàrl23760	SPF SA23729
Deloitte Touche Tohmatsu23757	Ranyq23760
Dipco S.A	Roi Trading Holding S.A23733
Dipco S.A	Roi Trading S.A
Dipco S.A	SEB Optimus
Energy Communication S.A	Seregnon Holding S.A
Ergovil S.à r.l	Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à
Euro Cube Holding S.A	r.l
FR Transport S.à r.l	Tourbillon S.à r.l
Geschwester S.à r.l	
C U SCI 22722	•



Dipco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.205.

Par la présente, je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat. Luxembourg, le 22 décembre 2010. Catherine Dessoy.

Référence de publication: 2011002380/9.

(110001890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Bouncy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 151.802.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DOUCEUR LLC, établie à 111 Washington Avenue, Suite 703 – Albany, NY 12210,

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 6 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1) La société BOUNCY S.A. ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151802, a été constituée le 1 ^{er} mars 2010 par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 826 du 21 avril 2010;
- 2) Le capital social de la société s'élève à EUR 31.000,-, représenté par 31.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,-chacune, intégralement libérées;
 - 3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société BOUNCY S.A.;
 - 4) Le Mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société BOUNCY S.A.;
- 5) Le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société BOUNCY S.A.;
- 6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1 ^{er} mars 2010 à ce jour;
- 7) Le Mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- 8) Le Mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;
- 9) Les livres et documents de la société BOUNCY S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G.VITTORE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58998. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011002337/46.

(110001948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.



La Dorada International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 64.509.

L'an deux mille dix, le trente novembre.

La séance est ouverte à 15 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LA DORADA INTERNA-TIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27 rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.509, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 571 du 9 août 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002, publiée au Mémorial C numéro 1382 du 24 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, Avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 31. La présidente désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 31.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, Avocat à la cour, établi professionnellement à L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 31.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

- l. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Transformation de la société holding organisée dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 en société de participations financières (SOPARFI) avec effet au 31.12.2010;
 - 2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts avec effet au 31.12.2010 en vue de lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 4.** La société a pour objet: la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'administration, le contrôle et le développement de telles participations; la mise en valeur de ces participations, grâce à l'octroi de tous prêts, avances ou garanties; la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets. En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.»
 - 3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité de transformer la société holding organisée dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 en société de participations financières (SOPARFI) avec effet au 31.12.2010.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, avec effet au 31.12.2010, de modifier l'article 4 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet: la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'administration, le contrôle et le développement de telles participations; la mise en valeur de ces participations, grâce à l'octroi de tous prêts, avances ou garanties; la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, S. MARX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 décembre 2010. Relation LAC/2010/53924. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 décembre 2010.

Référence de publication: 2011002490/65.

(110001927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Dipco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.205.

Par la présente, Coral Management Company Limited démissionne de mon poste de Commissaire aux comptes de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Coral Management Company Limited

Signature

Référence de publication: 2011002379/13.

(110001890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Dipco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.205.

Par la présente, je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Victor Elvinger.

Référence de publication: 2011002381/9.

(110001890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

KSI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 3, Kléngbuerghaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.044.

EXTRAIT

Suite à un acte d'Assemblée Générale extraordinaire, reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 28 décembre 2010, enregistré à Diekirch le 30 décembre 2010, DIE/2010/12712,

de la société à responsabilité limitée "KSI", avec siège social à L-9184 Schrondweiler, 3, Klengbuerghaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129044,-

constituée par acte passé par-devant le notaire Marc LECUIT de résidence à Mersch daté du 24 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1608 du 31 juillet 2007,

les 100 parts sociales appartiennent intégralement à:

La société anonyme KS-Management S.A, inscrite au RCSL sous le no. B158135, établie et ayant son siège social à L-9184 Schrondweiler, 2, Klengbuerghaff.

Monsieur Sébastien KOHL, né le 7 août 1985 à Ettelbruck commerçant, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 3, Klengbuerghaff, ne possède plus de parts sociales.

Ettelbruck, le 27 janvier 2011.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011017432/23.

(110020051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.



Ergovil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.786.

Extrait des résolutions prises lors de la résolution du gérant unique du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un gérant, à savoir:

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B114.252

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, pour une durée illimitée un gérant, à savoir:

- LUX GLOBAL TRUST SERVICES S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B149.355

Extrait sincère et conforme **ERGOVIL S.A.R.L.**

Un mandataire

Référence de publication: 2011002408/17.

(110001935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Euro Cube Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 80.065.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société GERION INVESTORS S.A., ayant son siège social à P.H. Mossfon Building, 2 nd Floor, East 54 th Street, Panama, Republic of Panama

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1 er décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1) La société EURO CUBE HOLDING S.A. ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80065, a été constituée le 20 décembre 2000 par acte du notaire instrumentant, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 650 du 18 août 2001 et ses statuts ont été modifiés en date du 14 octobre 2002 par acte du notaire instrumentant, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1718 du 2 décembre 2002;
- 2) Le capital social de la société s'élève à EUR 450.000,-, représenté par 4 500 actions d'une valeur nominale de EUR 100,-chacune, intégralement libérées;
- 3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société EURO CUBE HOLDING S.A.;
 - 4) Le Mandant est propriétaire de la totalité des actions de la société EURO CUBE HOLDING S.A.;
- 5) Le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société EURO **CUBE HOLDING S.A.**;
- 6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1 er janvier 2010 à ce jour;
- 7) Le Mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- 8) Le Mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;



9) Les livres et documents de la société EURO CUBE HOLDING S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MENEGUZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58976. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002413/49.

(110001928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Geschwester S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 157.794.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «TLVPAP SA», une société anonyme soumise au droit luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.180,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 20 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet principal le négoce, l'importation sous toutes ses formes de tout article et accessoire concernant l'équipement de la personne et de la maison et toute activité similaire ou connexe.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelques forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprise se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de «GESCHWESTER S.à r.l.», société à responsabilité limitée.



Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société «TLVPAP SA», prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

- **Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.



Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 29, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal EINHORN, gérant, né à Thionville (France), le 2 octobre 1976, demeurant au 43, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16865. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011002439/135.

(110001950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.830.

Les comptes annuels au 31 aout 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011020114/9.

(110024040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.



GRN Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 54.580.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend zehn, den siebten Dezember.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen

Die Aktiengesellschaft Xen Investments Corp., mit Sitz in Apartado 6, 3508 El Dorado, Panama, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Panama, unter der Nummer 4084,

nachfolgend "die Komparentin",

hier vertreten durch Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, aufgrund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Luxemburg am 26. November 2010,

welche Vollmacht, nach gehöriger «ne varietur» Paraphierung durch den Erscheinenden und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparentin in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaberin der Holdingaktiengesellschaft GRN Participations S.A., gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damaligen Notar Marc ELTER, im Amtssitz in Luxemburg, am 16. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 340 vom 16. Juli 1996; hat den amtierenden Notar erklären lassen:

- dass die Holdingaktiengesellschaft GRN Participations S.A. ihren Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy hat und eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 54.580,
- dass das Gesellschaftskapital dreissig tausend neun hundert siebenundachtzig Euro (30.987,- EUR), eingeteilt in fünfzig (50) Aktien mit einem Nominalwert von je sechs hundert und vierundsiebzig Euro (619.74,- EUR) alle vollends eingezahlt;
 - dass die vertretene Anteilhaberin alle Aktien der Gesellschaft innehält;
 - dass die Gesellschaft, ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat.

Sodann hat die erschienene Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, den Notar aufgefordert zu beurkunden:

* Dass sie als einzige Anteilhaberin beschlossen hat die Gesellschaft vorzeitig und mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Alsdann erklärt die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie eingangs, alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für alle noch unbekannten und noch ausstehende Passiva zu bürgen, mithin sich unwiderruflich zu verpflichten sämtliche bekannten wie selbst unbekannte ausstehende Passiva zu begleichen, wodurch alle Passiva seitens der Gesellschaft als beglichen gelten und folglich alle verbliebenen Aktiva der alleinigen Anteilhaberin zu übertragen sind.

Infolge von Vorstehendem ist die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen;

den Verwaltungsratmitgliedern und dem Kommissar wird für die Ausübung ihrer Tätigkeit, bis zum heutigen Tage, vollends Entlast erteilt;

und sämtliche Bücher, Dokumente und Unterlagen der Gesellschaft werden für die Dauer von 5 Jahren an folgender Adresse aufbewahrt: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Für die Erfüllung und Durchführung aller Formalitäten; wie Überschreibung, Veröffentlichung, Steichung oder Hinterlegung, und Anderer, die im Anschluss gegenwärtiger Urkunde dienlich und/oder erforderlich sind; wird der Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde bevollmächtigt.

Es kann keine Verschmelzung zwischen den Vermögen gemacht werden kann, weder des Vermögens der aufgelösten Gesellschaft noch die Erstattung an die alleinige Gesellschafterin, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen (Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften); welche vom Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde gemacht werden kann; und nur dann, wenn kein Gläubiger der Gesellschaft derzeit aufgelöst und liquidiert die Schaffung von Sicherheit verlangt hat.

Erklärung des Bevollmächtigten

Der Bevollmächtigte erklärt im Namen des dinglich Begünstigten der Gesellschaft, dass das Gesellschaftsvermögen der aufzulösenden Gesellschaft nicht irgendeiner Tätigkeit dienen wird, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung, im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert), und dass die aufgelöste Gesellschaft keinen solchen Tätigkeiten nachgegangen ist.

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 950,- EUR.



WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienene, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56232. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011002442/66.

(110001953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 141.734.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 14 janvier 2011

Monsieur Ulrich RITTER a démissionné de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011017807/12.

(110021493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

International Lawyers, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin. R.C.S. Luxembourg B 43.628.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Rémy MENEGUZ, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Sintesi GAM S.p.a., société de droit italien ayant son siège social à Milan (Italie), Viale Campania, 33

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 17 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1) La société INTERNATIONAL LAWYERS s.à R.L. ayant son siège social au 2, rue Benjamin Franklin L-1540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 628, a été constituée le 5 avril 1993 par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 317 du 3 juillet 2003 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 février 2003 par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 399 du 11 avril 2003;
- 2) Le capital social de la société INTERNATIONAL LAWYERS S à r.l. s'élève à EUR 300.000,-, représenté par 12 000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune;
- 3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société INTERNA-TIONAL LAWYERS S.à r.l.;



- 4) Le Mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des parts sociales de la société INTERNATIONAL LAWYERS S.à r.l.
- 5) Le Mandant, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société INTERNA-TIONAL LAWYERS S.à r.l.;
- 6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1 ^{er} janvier 2010 à ce jour;
- 7) Le Mandant, en tant que liquidateur, déclare que l'activité de la société INTERNATIONAL LAWYERS S.à r.l. a cessé, les dettes connues ont été payées ou provisionnées et qu'en outre il prend à sa charge tous les éventuels passifs et éventuels engagements financiers actuellement inconnus de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée, l'actif restant de la société étant attribué à l'associé unique, étant, pour autant que de besoin, précisé que l'actif de la société INTERNATIONAL LAWYERS S.à r.l. comprend:
- a) Une quote-part de 45% du capital social de la société de droit italien "Antiche Terme Acqua di Sorano S.r.l.", ayant son siège social à Certaldo (Italie), via Trento 3, capital social EUR 49.698,-, code fiscal n° 05058840488, numero REA FI515261:
- b) Un financement associés sans intérêts octroyé à la société de droit italien "Antiche Terme Acqua di Sorano S.r.l.", ci-dessus qualifiée, d'une valeur nominale de EUR 431.750,-;
- 8) Le Mandant accorde décharge pleine et entière au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
- 9) Les livres et documents de la société INTERNATIONAL LAWYERS S.à r.l. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MENEGUZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58974. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002475/59.

(110001906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

C.P.I. Holding - Compagnie de Placements Immobiliers S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 48.839.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société C.P.I. Holding-Compagnie de Placements Immobiliers SA qui s'est tenue à Luxembourg le 3 décembre 2010 que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont arrivés à échéance,
- les mandats on été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 de sorte que conseil d'administration est composé comme suit:

Administrateurs:

Francesca Docchio, née le 29 mai 1971 à Bergame, Italie, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Marco Sterzi, né le 10 novembre 1964 à Milan, Italie, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;



Luxembourg, le 28 décembre 2010. Pour copie conforme Pour le conseil d'administration Xavier Mangiullo Administrateur

Référence de publication: 2011003522/27.

(110001947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Marina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.770.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration du 16 décembre 2010

- 1. M. Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 3. Mme Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MARINA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011002518/18.

(110001970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.072.020,24.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cerberus Nightingale 1, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million nine hundred fifty seven thousand two hundred ninety euro and sixty one cents (EUR 1,957,290.61) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2277 of 17 September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.222 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 19 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1854 of 9 September 2010.

The meeting was declared open at 12.45 p.m with Maître Nicolas GAUZES, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Alessan dro SORCINELLI, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred fourteen thousand seven hundred twenty-nine euro and sixtythree cents (EUR 114,729.63) so as to raise it from its present amount of one million nine hundred fifty seven thousand two hundred ninety euro and sixty one cents (EUR 1,957,290.61) to two million seventy-two thousand twenty euros and twenty-four cents (EUR 2,072,020,24).
- 2 To issue eleven million four hundred seventy-two thousand nine hundred sixty-three (11,472,963) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.



- 3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one million six hundred six thousand two hundred fifteen euro and nineteen cents (EUR 1,606,215.19) by the current shareholders and to accept full payment in cash for these new shares.
- 4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
 - 5 Miscellaneous.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
 - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
 - (vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred fourteen thousand seven hundred twenty-nine euro and sixty-three cents (EUR 114,729.63) so as to raise it from its present amount of one million nine hundred fifty seven thousand two hundred ninety euro and sixty one cents (EUR 1,957,290.61) to two million seventy-two thousand twenty euros and twenty-four cents (EUR 2,072,020.24).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue eleven million four hundred seventy-two thousand nine hundred sixty-three (11,472,963) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared PAI Europe V -1 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, ("PAI Europe V -1 FCPR"), represented by Maître Nicolas GAUZES, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 December 2010, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V -1 FCPR declared to subscribe for two million six hundred seventy-six thousand three hundred seventy-five (2,676,375) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of three hundred seventy-four thousand six hundred ninety-two euro and fifty-eight cents (EUR 374,692.58), and to fully pay in cash for these shares.

Thereupon appeared PAI Europe V -2 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, hereabove mentioned, ("PAI Europe V -2 FCPR"), represented by Maître Nicolas GAUZES, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 December 2010, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V -2 FCPR declared to subscribe for two million six hundred seventy-six thousand three hundred seventy-five (2,676,375) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of three hundred seventy-four thousand six hundred ninety-two euro and fifty-eight cents (EUR 374,692.58), and to fully pay in cash for these shares.

Thereupon appeared PAI Europe V -3 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, hereabove mentioned, ("PAI Europe V -3 FCPR"), represented by Maître Nicolas GAUZES, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 December 2010, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V -3 FCPR declared to subscribe for two million six hundred seventy-nine thousand seven hundred seventy-one (2,679,771) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of three hundred seventy-five thousand one hundred sixty-eight euro and two cents (EUR 375,168.02), and to fully pay in cash for these shares.

Thereupon appeared PAI Europe V -B FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, hereabove mentioned, ("PAI Europe V -B FCPR"), represented by Maître Nicolas GAUZES, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 December 2010, in Paris, which proxy,



signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V -B FCPR declared to subscribe for nine hundred fifty-one thousand one hundred fifty-seven (951,157) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of one hundred thirty-three thousand one hundred sixty-two euro and six cents (EUR 133,162.06), and to fully pay in cash for these shares.

Thereupon appeared Cerba Co-invest FCPR,a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, ("Cerba Co-invest FCPR"), represented by Maître Nicolas GAUZES, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 December 2010, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Cerba Co-invest FCPR declared to subscribe for two million four hundred eighty-nine thousand two hundred eighty-five (2,489,285) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of three hundred forty-eight thousand four hundred ninety-nine euro and ninety-five cent (EUR 348,499.95), and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one million seven hundred twenty thousand nine hundred forty-four euro and eighty-two cents (EUR 1,720,944.82) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the eleven million four hundred seventy-two thousand nine hundred sixty-three (11,472,963) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two million seventy-two thousand twenty euros and twenty-four cents (EUR 2,072,020.24) divided into two hundred seven million two hundred two thousand twenty-four (207,202,024) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400,-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 1.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Cerberus Nightingale 1, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois avec un capital social d'un million neuf cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix euros et soixante-et-un cents (EUR 1.957.290,61), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2277 du 17 septembre 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.222 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 19 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1854 du 9 septembre 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.45 heures sous la présidence de Maître Nicolas GAUZES, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Alessandro SORCINELLI, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.



Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quatorze mille sept cent vingt-neuf euros et soixante-trois cents (EUR 114.729,63) pour le porter de son montant actuel d'un million neuf cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix euros et soixante-et-un cents (EUR 1.957.290,61) à deux millions soixante-douze mille vingt euros et vingt-quatre cents (EUR 2.072.020,24).
- 2 Émission de onze millions quatre cent soixante-douze mille neuf cent soixante-trois (11.472.963) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes
- 3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million six cent six mille deux cent quinze euros et dix-neuf cents (EUR 1.606.215,19) par les associés actuels à libérer intégralement en espèces.
 - 4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
 - 5 Divers.
- (ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - (vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatorze mille sept cent vingt-neuf euros et soixante-trois cents (EUR 114.729,63) pour le porter de son montant actuel d'un million neuf cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix euros et soixante-et-un cents (EUR 1.957.290,61) à deux millions soixante-douze mille vingt euros et vingt-quatre cents (EUR 2.072.020,24).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre onze millions quatre cent soixante-douze mille neuf cent soixante-trois (11.472.963) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu PAI Europe V -1 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France («PAI Europe V -1 FCPR»), représenté par Maître Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2010, à Paris, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V -1 FCPR a déclaré souscrire deux millions six cent soixante-seize mille trois cent soixante-quinze (2,676,375) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-douze euros et cinquante-huit cents (EUR 374.692,58) et les libérer intégralement en espèces.

Ensuite a comparu PAI Europe V -2 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., ci-dessus mentionnée («PAI Europe V -2 FCPR»), représenté par Maître Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2010, à Paris, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V -2 FCPR a déclaré souscrire deux millions six cent soixante-seize mille trois cent soixante-quinze (2.676.375) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-douze euros et cinquante-huit cents (EUR 374.692,58) et les libérer intégralement en espèces.

Ensuite a comparu PAI Europe V -3 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., ci-dessus mentionnée («PAI Europe V -3 FCPR»), représenté par Maître Nicolas GAUZES,



prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2010, à Paris, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V -3 FCPR a déclaré souscrire deux millions six cent soixantedix-neuf mille sept cent soixante et onze (2,679,771) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-quinze mille cent soixante-huit euros et deux cents (EUR 375,168.02) et les libérer intégralement en espèces.

Ensuite a comparu PAI Europe V -B FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., ci-dessus mentionnée («PAI Europe V -B FCPR»), représenté par Maître Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2010, à Paris, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V -B FCPR a déclaré souscrire neuf cent cinquante et un mille cent cinquante-sept (951.157) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent trente-trois mille cent soixante-deux euros et six cents (EUR 133.162,06) et les libérer intégralement en espèces.

Ensuite a comparu Cerba Co-invest FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France («Cerba Co-invest FCPR»), représenté par Maître Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2010, à Paris, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Cerba Co-invest FCPR a déclaré souscrire deux millions quatre cent quatrevingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq (2,489,285) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-quinze cents euros (EUR 348.499,95) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant d'un million sept cent vingt mille neuf cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 1.720.944,82) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les onze millions quatre cent soixante-douze mille neuf cent soixante-trois (11.472.963) parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à deux millions soixante-douze mille vingt euros et vingtquatre cents (EUR 2.072.020,24) divisé en deux cent sept millions deux cent deux mille vingt-quatre (207.202.024) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, A. Sorcinelli, R. Bonneau, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2010. Relation: RED/2010/1959. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002994/252.

(110002430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.



Nikos International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.168.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011002536/25.

(110001954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

PFCME SPF S.A., Private Finance Capital Market & Equities SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. PFCME Holding S.A., Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.840.

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 70840, constituée suivant acte reçu le 19 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 748 du 8 octobre 1999 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 4.600 (quatre mille six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).



La Société existe sous la dénomination de «PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES SPF S.A.», en abrégé «PFCME SPF S.A.».

2. Modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce , (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

- 3. Fixation d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 80.000.000,- (quatre-vingts millions d'euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 4.600.000,- (quatre millions six cent mille euros) à EURO 84.600.000,- (quatre-vingts quatre millions six cent mille euros) et modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 4. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.
 - 5. Modification du premier paragraphe de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF, les actions sont cessibles à tout moment, librement entre actionnaires et sujettes à un droit de préemption comme décrit ci-après dans les autres cas.»

6. Modification du cinquième paragraphe de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Au cas où aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, l'actionnaire cédant est libre de céder les actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale, aux conditions y contenues, sous réserve que celle-ci soit un investisseur éligible tel que défini par l'article 3 de la loi sur les SPF»

7. Modification de l'article dix-huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La société existe sous la dénomination «PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES SPF S.A.», en abrégé «PFCME SPF S.A.»..

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'adopter le statut de société de gestion de patrimoine familial et de modifier subséquemment l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions,



obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f)les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide de fixer un nouveau capital autorisé et de modifier l'article 5 al. 2 et suivants des statuts de la Société comme suit:

«Le capital non émis mais autorisé de la Société est fixé à EUR 80.000.000,- (quatre-vingts millions d'euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 4.600.000,- (quatre millions six cent mille euros) à EURO 84.600.000,- (quatre-vingts quatre millions six cent mille euros).

Dans les limites du capital autorisé tel que défini ci-dessus le capital social peut être augmenté par le conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions et conditions ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

l'autorisation expirera le cinquième anniversaire après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2010, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation peut être octroyée par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

le Conseil d'Administration peut lever le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux nouvelles actions conformément au présent article;

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles missions et doit les réserver aux actionnaires existants. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant toutou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 3 des statuts un paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative aux SPF»;

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF, les actions sont cessibles à tout moment, librement entre actionnaires et sujettes à un droit de préemption comme décrit ci-après dans les autres cas.»

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:



«Au cas où aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, l'actionnaire cédant est libre de céder les actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale, aux conditions y contenues, sous réserve que celle-ci soit un investisseur éligible tel que défini par l'article 3 de la loi sur les SPF»

Septième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article dix-huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57863. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011002547/160.

(110001940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

G.H. SCI, Société Civile.

Siège social: L-9834 Holzthum, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 3.699.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société civile "G.H. SCI" avec siège social à L- 9462 Putscheid, 6, Haaptstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1723 en date du 14 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 3699.

L'assemblée est composée de:

Monsieur Alain GOOSSENS, commerçant, né à Ettelbruck le 30 septembre 1969, matricule n° 1969 09 30 156, et son épouse Madame Carmen HARDT, sans état, née à Echternach le 23 octobre 1969, matricule numéro 1969 10 23 268 demeurant ensemble à L-9834 Holzthum, 31, rue Principale.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leur résolution, prise sur ordre du jour conforme.

Unique résolution.

Les associés décident de transférer le siège de la société civile de L-9462 Putscheid, 6, Haaptstrooss à L-9834 Holzthum, 31, rue Principale et par conséquence de modifier la première phrase de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante.

Le siège est établi à L-9834 Holzthum, 31., rue Principale".

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goossens, Hardt, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2010. Relation: DIE/2010 /12355. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 28 décembre 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011003537/31.

(110001971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.



Roi Trading S.A., Société Anonyme, (anc. Roi Trading Holding S.A.).

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris. R.C.S. Luxembourg B 36.102.

Im Jahre zwei tausend zehn,

den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ROI TRADING HOLDING S.A., mit Sitz in L-1142 Luxemburg, 11, rue Pierre d'Aspelt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 36.102 (NIN 1991 4000 966),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 6. Februar 1991, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 285 vom 24. Juli 1991, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den denselben Notar Edmond SCHROEDER am 22. Februar 1991, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 304 vom 6. August 1991.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf dreissig tausend neun hundert sechsundachtzig Euro neunundsechzig Cent (€ 30.986,69), eingeteilt in ein hundert fünfundzwanzig (125) voll eingezahlte Aktien.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatangestellte, wohnhaft in Berdorf.

Sie beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Herrn Georg GARCON, Jurist, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Hahnenberg 89.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:
 - 1.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in ROI TRADING S.A..
 - 2.- Abänderung des Gesellschaftszweckes um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Verwaltung von Vermögen, die Verwaltung von Anteilen und Aktien weltweit, die Finanzierung und Verwertung von direkten oder indirekten Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Vornahme aller damit zusammen hängender Geschäfte, der Erwerb, die Verwaltung und die Nutzung von sämtlichen Rechten, die unter den Begriff "Intellectual Property" im weitesten Sinne fallen, wie Patenten, Gebrauchs- und Geschmacksmuster usw., die Anmeldung und Verwaltung von solchen eigenen Rechten, der Ankauf solcher fremder Rechte, der Abschluss von Lizenzverträgen über solche Rechte sowie die Einräumung von Nutzungsrechten hieran. Zu den Aufgaben gehört auch die Entwicklung von technologischen Verfahren sowie alle damit verbundenen Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann Grundbesitz erwerben, verwalten und veräussern für eigene Zwecke; eine Tätigkeit als Grundstücksmakler ist ausgeschlossen.

Die Gesellschaft ist berechtigt und verpflichtet, über die von ihr gehaltenen Beteiligungen auf die Geschäftsführung dieser Gesellschaften Einfluss zu nehmen und den Beteiligungsgesellschaften die ihr entstehenden Aufwendungen und Kosten anteilig in Rechnung zu stellen.

Ferner ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb des Beteiligungskreises Kredite aufzunehmen und an andere Beteiligungsgesellschaften zu vergeben. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben. Eine Kreditgewährung gegenüber Dritten ist ausgeschlossen.

Zur Erreichung des Gesellschaftszweckes kann die Gesellschaft alle Massnahmen ergreifen, die ihr dinglich und notwendig erscheinen; sie kann gegenüber Dritten Kooperationsverträge eingehen, wenn dies zur Optimierung der von der Gesellschaft verfolgten Zwecke sinnvoll erscheint.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

3.- Abschaffung des Nennwertes der bestehenden Aktien.



- 4.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals von ZWEI HUNDERT DREIUNDSECHZIG EURO EINUNDDREISSIG CENT (€ 263,31) um es von dem bestehenden Betrag von DREISSIG TAUSEND NEUN HUNDERT SECHSUNDACH-TZIG EURO NEUNUNDSECHZIG CENT (€ 30.986,69) auf den Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 31.250.-) zu erhöhen, ohne Schaffung von neuen Aktien, mittels Bareinzahlung der bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital.
- 5.- Festlegung des Nennwertes der Aktien auf ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-) und Feststellung, dass das Gesellschaftskapital in Höhe von EINUNDDREISSIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 31.250.-) eingeteilt ist in ein hundert fünfundzwanzig (125) Aktien zu je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-).
 - 6.- Verlegung des Gesellschaftssitzes an nachstehende Adresse: L-2314 Luxemburg, 2a, Place de Paris.
 - 7.- Neufassung der Statuten um die Möglichkeit einer Einmanngesellschaft vorzusehen.
- 8.- Annahme der Rücktritte der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder mit Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.
 - 9.- Annahme des Rücktrittes des bestehenden Rechnungskommissars mit Entlastung für die Ausübung seines Mandates.
- 10.- Ernennung von Herrn Wolfgang HOLLNBERGER, Herrn Hans-Jürgen ANSOS und Herrn Johann HASENÖHRL als Mitglieder des Verwaltungsrates, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.11.- Ernennung der Gesellschaft Fiduciaire DomoLux Sprunck civile, als Rechnungskommisar, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.
- IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mit gliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.
- V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert fünfundzwanzig (125) Aktien, welche das gesamte Kapital von dreissig tausend neun hundert sechsundachtzig Euro neunundsechzig Cent (€ 30.986,69) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in ROI TRADING S.A. umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Verwaltung von Vermögen, die Verwaltung von Anteilen und Aktien weltweit, die Finanzierung und Verwertung von direkten oder indirekten Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Vornahme aller damit zusammen hängender Geschäfte, der Erwerb, die Verwaltung und die Nutzung von sämtlichen Rechten, die unter den Begriff "Intellectual Property" im weitesten Sinne fallen, wie Patenten, Gebrauchs- und Geschmacksmuster usw., die Anmeldung und Verwaltung von solchen eigenen Rechten, der Ankauf solcher fremder Rechte, der Abschluss von Lizenzverträgen über solche Rechte sowie die Einräumung von Nutzungsrechten hieran. Zu den Aufgaben gehört auch die Entwicklung von technologischen Verfahren sowie alle damit verbundenen Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann Grundbesitz erwerben, verwalten und veräussern für eigene Zwecke; eine Tätigkeit als Grundstücksmakler ist ausgeschlossen.

Die Gesellschaft ist berechtigt und verpflichtet, über die von ihr gehaltenen Beteiligungen auf die Geschäftsführung dieser Gesellschaften Einfluss zu nehmen und den Beteiligungsgesellschaften die ihr entstehenden Aufwendungen und Kosten anteilig in Rechnung zu stellen.

Ferner ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb des Beteiligungskreises Kredite aufzunehmen und an andere Beteiligungsgesellschaften zu vergeben. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben. Eine Kreditgewährung gegenüber Dritten ist ausgeschlossen.

Zur Erreichung des Gesellschaftszweckes kann die Gesellschaft alle Massnahmen ergreifen, die ihr dinglich und notwendig erscheinen; sie kann gegenüber Dritten Kooperationsverträge eingehen, wenn dies zur Optimierung der von der Gesellschaft verfolgten Zwecke sinnvoll erscheint.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.



Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nennwert der bestehenden Aktien abzuschaffen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von ZWEI HUNDERT DREIUNDSECHZIG EURO EINUNDDREISSIG CENT (€ 263,31) aufzustocken, um es von dem bestehenden Betrag von DREISSIG TAUSEND NEUN HUNDERT SECHSUNDACHTZIG EURO NEUNUNDSECHZIG CENT (€ 30.986,69) auf den Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 31.250.-) zu erhöhen, ohne Schaffung von neuen Aktien, mittels Bareinzahlung der bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital, so dass der Betrag von ZWEI HUNDERT DREIUNDSECHZIG EURO EINUNDDREISSIG CENT (€ 263,31) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nennwert der Aktien auf ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-) festzulegen und stellt fest, dass das Gesellschaftskapital in Höhe von EINUNDDREISSIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 31.250.-) eingeteilt ist in ein hundert fünfundzwanzig (125) Aktien zu je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-).

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz an nachstehende Adresse zu verlegen: L-2314 Luxemburg, 2a, Place de Paris.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Neufassung der Statuten um die Möglichkeit einer Einmanngesellschaft vorzusehen, und welche folgenden Wortlaut haben:

1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

- Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ROI TRADING S.A..
- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.
- Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Verwaltung von Vermögen, die Verwaltung von Anteilen und Aktien weltweit, die Finanzierung und Verwertung von direkten oder indirekten Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Vornahme aller damit zusammen hängender Geschäfte, der Erwerb, die Verwaltung und die Nutzung von sämtlichen Rechten, die unter den Begriff "Intellectual Property" im weitesten Sinne fallen, wie Patenten, Gebrauchs- und Geschmacksmuster usw., die Anmeldung und Verwaltung von solchen eigenen Rechten, der Ankauf solcher fremder Rechte, der Abschluss von Lizenzverträgen über solche Rechte sowie die Einräumung von Nutzungsrechten hieran. Zu den Aufgaben gehört auch die Entwicklung von technologischen Verfahren sowie alle damit verbundenen Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann Grundbesitz erwerben, verwalten und veräussern für eigene Zwecke; eine Tätigkeit als Grundstücksmakler ist ausgeschlossen.

Die Gesellschaft ist berechtigt und verpflichtet, über die von ihr gehaltenen Beteiligungen auf die Geschäftsführung dieser Gesellschaften Einfluss zu nehmen und den Beteiligungsgesellschaften die ihr entstehenden Aufwendungen und Kosten anteilig in Rechnung zu stellen.

Ferner ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb des Beteiligungskreises Kredite aufzunehmen und an andere Beteiligungsgesellschaften zu vergeben. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben. Eine Kreditgewährung gegenüber Dritten ist ausgeschlossen.

Zur Erreichung des Gesellschaftszweckes kann die Gesellschaft alle Massnahmen ergreifen, die ihr dinglich und notwendig erscheinen; sie kann gegenüber Dritten Kooperationsverträge eingehen, wenn dies zur Optimierung der von der Gesellschaft verfolgten Zwecke sinnvoll erscheint.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.



Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 31.250.-), eingeteilt in ein hundert fünfundzwanzig (125) Aktien zu je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.



- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Montag des Monats Mai um 9.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

- Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.
- Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesell-schaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.



Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Rücktritte der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder anzunehmen und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt des bestehenden Rechnungskommissars anzunehmen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zu Mitglieder des Verwaltungsrates zu ernennen, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015:

- Herr Wolfgang HOLLNBERGER, wohnhaft in D-93152 Nittendorf, Bergstr. 49.
- Herr Hans-Jürgen ANSOS, wohnhaft in F-67610 La Wantzenau, 28, rue de l'Etang.
- Herr Johann HASENÖHRL, wohnhaft in D-93180 Deuerling, Benediktinerhöhe 10.

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zum Rechnungskommissar zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Fiduciaire DomoLux Sprunck Theobald & Partenaires, Experts-civile, mit Sitz in L-5444 Schengen, 5, Baachergaass, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer E 3253.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, G. GARCON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2006. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 05. Januar 2011.

Référence de publication: 2011002575/300.

(110002288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Seregnon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.739.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEREGNON HOLDING S.A., ayant son siège social à I-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71 739, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 septembre 1999, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 912 du 1 er décembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 8 avril 2003, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 545 du 20 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy MENEGUZ, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giovanni VITTORE, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Marie PRIMICERI, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.



II.- Il ressort de la liste de présence que les 5 600 (cinq mille six cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalable ment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de la mise en liquidation de la société;
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la société NEYLAND PROPERTIES LTD., ayant son siège social à 520 S. 7 th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (USA).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MENEGUZ, G. VITTORE, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58975. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002582/63.

(110001916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Tourbillon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.985.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.02.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011019843/12.

(110023336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.



Care Invest S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg E 4.441.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 10 janvier 2011

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- Monsieur Marc HOLTZ, employé privé, né le 19 août 1978 à Ettelbrück, demeurant 41, rue Um Böschel à L-9017 Ettelbrück,
- Madame Joelle WAGNER, infirmière en anesthésie, née le 18 février 1983 à Luxembourg, demeurant 3A, Parc Welwert à L-9147 Erpeldange / Ettelbrück,

L'Assemblée décide que la société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Référence de publication: 2011017550/15.

(110020889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

VLN Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 150.594.

Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 décembre 2010 à 10.00 heures

L'assemblée a décidé:

- de transférer le siège social de la société du L2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, au L2453, rue Eugène Ruppert, 12.
- de prendre acte des démissions respectives de M. Stéphane BIVER, Alain NOULLET et Jean-Pierre HIGUET de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.
 - de prendre acte de la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de commissaire de la Société.
- de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Alain Geurts, employé privé, né le 13/09/1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Mme Frédérique Mignon, employée privée, née le 19/01/1973 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et M. Guillaume Scroccaro, employé privé, né le 09/09/1977 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2015.
- de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire la société à responsabilité limitée A&C Management Services S.à.r.l, RCS Luxembourg B 127 330, dont le siège est établi L8041 Luxembourg, rue des Romains, 65, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011002625/28.

(110001938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Augentius Fund Administration (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 150.673.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 13 octobre 2010

L'Associé Unique accepte et décide de nommer en replacement Madame Kathryn Winifred O'Sullivan, 4 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg, comme administrateur de la société à partir ce jour.

Pour copie conforme

lan Kelly / David Bailey

Référence de publication: 2011017901/12.

(110020113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.



M.M. Warburg & Co Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 17.881.

Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds

Herrn Bernhard Kuhn

2, Place Dargent

L-1413 Luxembourg

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. November 2010:

"Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt des Herrn Bernhard Kuhn als Mitglied des Verwaltungsrates zum 30.11.2010."

Wahl zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates von

Herrn Rüdiger Tepke

2, Place Dargent

L-1413 Luxembourg

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. November 2010:

"Es wird beschlossen Herrn Rüdiger Tepke zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sein Mandat endet wie das der übrigen Mitglieder mit Datum der im Jahre 2013 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss per 30.06.2012 befindet."

Der vorgesehene Beschluss wurde einstimmig angenommen.

Luxembourg, 14. Dezember 2010.

M.M. Warburg & CO Holding S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011002859/26.

(110001908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Chapiteaux Thill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 51.209.

Tr.C.o. Laxembourg B 31.207.

Extrait des résolutions prises lors du rapport du conseil d'administration

Les administrateurs prennent la résolution suivante:

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de Route de Longwy, 14 – L-4830 Rodange à l'adresse suivante:

Route de Longwy, 402

L-4832 Rodange

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011017551/14.

(110020758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Belier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 66.989.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Belier S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 17 décembre 2010

Sixième résolution:

L'assemblée générale prend acte du décès de l'administrateur Chiara Provera et décide de ne pas procéder à son remplacement et donc de réduire le nombre des administrateurs à cinq.

L'assemblée générale décide également de remplacer le commissaire aux comptes Achille Severgnini par Monsieur Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à Metz et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.



Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi Administrateur

Référence de publication: 2011002802/21.

(110001976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2010

En date du 15 décembre 2010, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur François Marion de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet au 15 novembre 2010.
- Démission de Monsieur José-Benjamin Longrée de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet au 22 octobre 2010.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Alexandre Klethi

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011002811/17.

(110001974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Makrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1363 Howald, 14, rue du Convent.

R.C.S. Luxembourg B 113.248.

Dans le cadre de l'exécution de notre mandat en tant que commissaire aux comptes, nous avons le regret de vous informer de notre décision de déposer avec effet immédiat notre mandat de commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 02 février 2011.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2011017713/11.

(110020791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

FR Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 49, rue de Weiler.

R.C.S. Luxembourg B 151.975.

Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2010

Ordre du jour:

- 1. Cession de parts
- 2. Démission d'un gérant administratif

Résolutions prises:

Les associés:

- 1) Madame Luisa Margarida FERNANDES DA SILVA, employée de bureau, née à Coimbra (Portugal), le 14 février 1979, demeurant L-3328 Crauthem, 49, rue de Weiler (52 parts sociales);
- 2) Monsieur Joaquim MARTINS DA CONCEICAO ROSA, chauffeur poids lourds, né à Figueiro (Portugal), le 30 avril 1974, demeurant à L-3328 Crauthem, 49, rue de Weiler (24 parts sociales);
- 3) Monsieur Manuel MARTINS DA CONCEICAO ROSA, chauffeur poids lourds, né à Figueiro (Portugal), le 21 novembre 1964, demeurant à L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libéation (24 parts sociales);

de la société à responsabilité limitée FR TRANSPORT, ayant son siège social à L-3328 Crauthem, 49, rue de Weiler, Ont pris les résolutions suivantes:



Première résolution:

Monsieur Manuel MARTINS DA CONCEICAO ROSA propriétaire de 24 parts de la société à responsabilité limitée FR TRANSPORT, établie et ayant son siège social à Crauthem;

Monsieur Manuel MARTINS DA CONCEICAO ROSA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Luisa Margarida FERNANDES DA SILVA, qui accepte, 24 parts de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (première résolution), le capital social de la société FR TRANSPORT, S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Madame Luisa Margarida FERNANDES DA SILVA76 parts socialesMonsieur Joaquim MARTINS DA CONCEICAO ROSA24 parts socialesTotal cent parts sociales100 parts sociales

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Manuel MARTINS DA CONCEICAO ROSA reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Deuxième résolution:

La société prend connaissance de la démission en tant que gérant administratif de Monsieur Manuel MARTINS DA CONCEICAO ROSA, de la société FR TRANSPORT avec effet au 31 décembre 2010.

Fait à Crauthem, le 31 décembre 2010, en 3 exemplaires.

Luisa Margarida FERNANDES DA SILVA / Manuel MARTINS DA CONCEICAO ROSA / Joaquim MARTINS DA CONCEICAO ROSA

Associée / Gérant administratif sortant / Gérant administratif

Référence de publication: 2011002833/40.

(110001930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Circles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011020128/9.

(110024443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds

Herrn Bernhard Kuhn

2, Place Dargent

L-1413 Luxembourg

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. November 2010:

"Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt des Herrn Bernhard Kuhn als Mitglied des Verwaltungsrates zum 30.11.2010."

Wahl zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates von

Herrn Rüdiger Tepke

2, Place Dargent

L-1413 Luxembourg

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. November 2010:

"Es wird beschlossen Herrn Rüdiger Tepke zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sein Mandat endet wie das der übrigen Mitglieder mit Datum der im Jahre 2013 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss per 31.12.2012 befindet."

Der vorgesehene Beschluss wurde einstimmig angenommen.



Luxembourg, 14. Dezember 2010.

Metropolitan Investment Corporation S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011002861/26.

(110001909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds

Herrn Bernhard Kuhn

2, Place Dargent

L-1413 Luxembourg

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. November 2010:

"Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt des Herrn Bernhard Kuhn als Mitglied des Verwaltungsrates zum 30.11.2010."

Wahl zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates von

Herrn Rüdiger Tepke

2, Place Dargent

L-1413 Luxembourg

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. November 2010:

"Es wird beschlossen Herrn Rüdiger Tepke zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sein Mandat endet wie das der übrigen Mitglieder mit Datum der im Jahre 2013 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss per 31.12.2012 befindet."

Der vorgesehene Beschluss wurde einstimmig angenommen.

Luxembourg, 14. Dezember 2010.

Metropolitan Trading Corporation S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011002862/26.

(110001905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

OIRP Investment 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.630.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.146.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of five hundred forty-one thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 541,825.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2016 dated 27 October 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883 (the "Shareholder"). The articles of incorporation of the Shareholder have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated on 8 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Me Cédric Bless, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 December 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of OIRP Investment 12 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand



Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 3 December 2010, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.146, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of five million six hundred eighteen thousand euro (EUR 5,618,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to five million six hundred thirty thousand five hundred euro (EUR 5,630,500.-).
- 2 To issue five million six hundred eighteen thousand (5,618,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for these new shares by Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. and to accept full payment for these new shares by a contribution in kind.
- 4 To amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.
 - 5 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five million six hundred eighteen thousand euro (EUR 5,618,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to five million six hundred thirty thousand five hundred euro (EUR 5,630,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue five million six hundred eighteen thousand (5,618,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the aforementioned Shareholder (being hereafter referred as the "Subscriber"), represented by Me Cédric Bless, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for five million six hundred eighteen thousand (5,618,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind in an aggregate amount of five million six hundred eighteen thousand euro (EUR 5,618,000.-) as further described in a special report (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the Board of Managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts to five million six hundred eighteen thousand euro (EUR 5,618,000.-) and is thus at least equal to the total nominal value of the five million six hundred eighteen thousand (5,618,000) Shares, having a par value of on euro (EUR 1.-) each, to be issued by the Company."

The Valuation Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The Shareholder resolved to accept the said subscriptions as well as the Contribution and to allot the five million six hundred eighteen thousand (5,618,000) new shares to the Subscriber.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:



"Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at five million six hundred thirty thousand five hundred euro (EUR 5,630,500.-) divided into five million six hundred thirty thousand five hundred (5,630,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq cent quarante-et-un mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 541,825,-), ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2016 du 27 octobre 2006 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.883 (l'«Associé»). Les statuts de l'Associé ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 8 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représenté aux fins des présentes par Me Cédric Bless, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 décembre 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OIRP Investment 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500,-), ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 décembre 2010, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.146, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq millions six cent dix-huit mille euro (EUR 5.618.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) à cinq million six cent trente mille cinq cent euro (EUR 5.630.500,-).
- 2 Émission de cinq millions six cent dix-huit mille (5.618.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. à libérer intégralement par un apport en nature.
 - 4 Modification de l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.
 - 5 Divers.
 - L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions six cent dix-huit mille euro (EUR 5.618.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) à cinq million six cent trente mille cinq cent euro (EUR 5.630.500,-).



Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinq millions six cent dix-huit mille (5.618.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé susmentionné (ci-après référés comme «Souscripteur»), représenté par Me Cédric Bless, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée.

Le Souscripteur a déclaré souscrire au cinq millions six cent dix-huit mille (5.618.000) nouvelles parts sociales et de libérer intégralement celles-ci par une contribution en nature d'un montant global de cinq millions six cent dix-huit mille euro (EUR 5.618.000,-) tel que plus amplement décrit dans un rapport spécial (l'«Apport»).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé, a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège, rétention ou gage, tel qu'applicable, et qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par le Conseil de Gérance de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport d'Évaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Évaluation sont les suivantes:

«Conformément à la méthode d'évaluation telle que retenue, L'Apport effectué à la Société s'élève à cinq millions six cent dix-huit mille euro (EUR 5.618.000,-) et est ainsi au moins égal à la valeur nominale des cinq millions six cent dix-huit mille (5.618.000) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), devant être émises par la Société».

Le Rapport d'Évaluation, qui après avoir été signé «ne varietur» par le Souscripteur, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions ainsi que l'Apport et d'allouer les cinq millions six cent dix-huit mille (5.618.000) nouvelles actions au Souscripteur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions cidessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq millions six cent trente mille cinq cents euros (EUR 5.630.500,-), divisé en cinq millions six cent trente mille cinq cent (5.630.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille trois cents euro (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2010. Relation: RED/2010/1958. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003326/175.

(110002433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.



Alloy 2000 B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.718.

EXTRAIT

En date du 25 juin 2009, Insparo Investments B.V. a transféré 1.200.800 (un million deux cent mille huit cent) parts sociales de la société à Vangelis Holding B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social au Schiphol Boulevard 231 Toren B, 1118BH Luchthaven Schiphol, de sorte que Insparo Investments B.V. ne détient plus aucune part sociale de la société et que Vangelis Holding B.V. est détenteur de l'intégralité des parts sociales de la société ayant une valeur nominale de 25,€ (vingt cinq) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011003517/17.

(110001808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 486.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:

Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1 er février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1 er février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017324/21.

(110019807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Energy Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.443.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 17 décembre 2010 que Maître Marianne GOEBEL, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2011003531/17.

(110001814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Inzag II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.604.

Le 1 ^{er} janvier 2011, le siège social de la Société a été modifié comme suit:

9, Rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Münsbach,

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Inzag II S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011003539/18.

(110001975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 123.505.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 8 février 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:
- * MYRA S.à r.l.
- * Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.505
- * Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation
 - Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 12 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2011.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011016797/20.

(110019433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSREF Lux Investments X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.549.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1 er février 2011.



Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1 er février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017320/22.

(110019823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 136.828.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1 er février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1 er février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017321/22.

(110019812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

APLD, Association Portugal - Luxembourg Differdange asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4620 Differdange, 135, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg F 8.580.

STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur BERTINELLI Fred, employé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 13, rue Boettelchen L-4517 Oberkom

Monsieur BRAQUET Michel, ouvrier, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 109, avenue de la Liberté L- 4602 Niederkom

Monsieur CHARLE Fred, ouvrier, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 9, rue Boettelchen L-4517 Oberkorn Monsieur DA SILVA José Maria, instituteur, de nationalité portugaise, demeurant 1 A, rue de Longwy, L-4610 Niederkorn,

Monsieur DA SILVA Joao, ouvrier P&T, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 5, Grand-rue, L-4575 Differdange,
Monsieur DA SILVA RODRIGUES Manuel, retraité, de nationalité portugaise, demeurant 14, rue Josy Goerres L-4691
Differdange

Madame LIMA Emilia, épouse Da Silva, femme au foyer, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 5, Grand-rue, L-4575 Differdange,



Monsieur MULLER Ernest, ingénieur-techn er., de nationalité luxembourgeoise, demeurant 2A, rue de l'Acier, L-4505 Niederkorn

Monsieur MONTEIRO FARIA Norberto, retraite invalidité, de nationalité portugaise, demeurant 26, rue Victor Hugo, L-4583 Differdange,

Monsieur ROCHA Joao, technicien, de nationalité luxembourgeoise, demeurant 74, Cité Grey L- 4577 Differdange Monsieur PINTO CARVALHO Manuel, ouvrier, de nationalité portugaise, demeurant 45, rue Guillaume, L-4736 Pétange,

Monsieur STRINGINI Félix, chauffeur d'autobus, de nationalité italienne, demeurant 23, rue Aloyse Kayser, L-4597 Differdange

Madame TEIXEIRA Irène, retraite invalidité, de nationalité portugaise, demeurant 45, rue Guillaume, L-4736 Pétange, Madame VLECK Angèle, femme au foyer, de nationalité luxembourgeoise,

demeurant 26, rue Pierre Krier, L- 4604 Differdange

lesquels soussignés ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

I. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1 er . L'association est dénommée

Association Portugal - Luxembourg Differdange asbl., (APLD).

Son siège est à Differdange. sa durée est ilimitée.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de promouvoir le rapprochement entre citoyens portugais et luxembourgeois;
- de développer les échanges culturels et sociaux entre Luxembourgeois et Portugais, ainsi qu'entre les pays qui parlent les mêmes langues;
- de favoriser les échanges interculturels entre enfants, jeunes et adultes pour garantir la meilleure convivialité entre Luxembourgeois et Portugais.
- **Art. 3.** L'association poursuivra ses buts notamment par la création de services, la publication d'un bulletin de liaison, l'organisation de formations, conférences, visites et de manifestations culturelles et recréatives.
- L'association collaborera à cet effet avec d'autres organisations et services poursuivant des buts analogues. Elle peut s'affilier à tous les groupements nationaux et internationaux susceptibles de prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

II. Membres admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

- Art. 4. Le nombre des associés est illimité. Il ne pourra être inférieur à cinq.
- **Art. 5.** L'admission de nouveaux membres est subordonnée à leur agréation par le conseil d'administration suivant l'appréciation souveraine de celui-ci. Le conseil d'administration statue sur les admissions à la simple majorité des membres présents. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.
 - Art. 6. Une cotisation est fixée annuellement par l'assemblée générale. Elle ne peut dépasser 50 (cinquante) euros.
- **Art. 7.** La démission ou l'exclusion d'un membre sur proposition du conseil d'administration est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

III. Administration

Art. 8. Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale,
- b) le conseil d'administration,
- c) le bureau exécutif,
- d) les réviseurs de caisse.

L'Assemblée générale

- Art. 9. L'assemblée générale se compose des membres associés.
- **Art. 10.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours des quatre premiers mois de l'année. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doivent obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs,
- b) l'approbation des comptes et bilans,



- c) la modification des statuts,
- d) la dissolution de l'association,
- e) la nomination des réviseurs de caisse.
- Art. 11. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il la juge utile ou nécessaire.

A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres associés, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

Art. 12. Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres par lettre missive ordinaire huit jours au moins avant la date de l'assemblée.

La convocation contiendra l'ordre du jour.

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents.

L'assemblée ne peut statuer que sur des questions figurant à l'ordre du jour.

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix. Il est loisible aux membres associés de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre associé.

Le mandat doit être écrit.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un rapport versé aux archives de l'association, signé par le Président et le secrétaire, et librement accessible à tous les membres.

Conseil d'Administration:

Art. 13. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de quinze au plus, choisis en son sein et nommés par l'assemblée générale à la majorité relative des voix et ceci au scrutin secret ou par acclamation.

Les administrateurs sont nommes pour deux ans.

Le renouvellement du conseil d'administration se fait annuellement pour un tiers. Les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort, leur mandat expirant après une année, respectivement deux années.

Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le membre du conseil d'administration élu par cette assemblée termine le mandat de celui qu'il remplace.

Le conseil d'administration désigne en son sein un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier et un trésorier-adjoint. Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du conseil d'administration.

- **Art. 14.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.
- **Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige sur convocation du secrétaire en accord avec le Président ou l'un des Vice-présidents. Ils proposent l'ordre du jour des réunions.
- **Art. 16.** La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du conseil. Le mandat doit être écrit.

Art. 17. Le conseil d'administration ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assuré de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux.

Les réviseurs de caisse devront être entendus dans leurs observations.

- **Art. 18.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.
- **Art. 19.** Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Le conseil d'administration représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi.

A l'égard des tiers, l'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, parmi lesquels doit figurer celle du président ou de son représentant (vice-président), sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.



Groupe de travail

Art. 20. Le conseil d'administration peut charger un ou plusieurs groupe(s) de travail avec la mission d'élaborer des propositions concernant les activités de l'association!

IV. Fonds social, Exercice social, Comptes, Budget

Art. 21. Les ressources de l'association se composent notamment:

- 1) des cotisations des membres associés et donateurs,
- 2) des dons ou legs faits en sa faveur,
- 3) des subsides et subventions.

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le trente-et-un décembre 2010.

A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 23. Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui. Les livres, comptes et la caisse font l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association. Les réviseurs de caisse ne font pas partie du conseil d'administration.

V. Modification des statuts

Art. 24. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928.

VI. Dissolution et Liquidation

Art. 25. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi. En cas de dissolution volontaire, le conseil d'administration fait office de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable est affecté à l'Office Social de la commune de Differdange.

Differdange, le 28 juin 2010, fait en autant d'exemplaires que de parties en cause.

Bertinelli-Fred / Braquet Michel / Charlé Fred / Da Silva José Maria / Da Silva Joao / Da Silva Rodrigues Manuel / Lima Emilia / Muller Ernest / Monteiro Faria Norberto / Rocha Joao / Pinto Carvalho Manuel / Stringini Félix / Teixeira Irène / Vleck Angèle

Membres fondateurs

Référence de publication: 2011003515/151.

(110001967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

LSREF Lux Japan Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 177.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.050.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1 er février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1 er février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017322/22.

(110019810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.



ICEC Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.000.000,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim. R.C.S. Luxembourg B 144.513.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 20 janvier 2011 que:

- les démissions aux fonctions de gérant de la Société de Madame Maggy KOHL BIRGET et de Monsieur Alan PRICE ont été acceptées;
- Monsieur David Blake NESTLER gérant de société né le 12 octobre 1962 au Texas, USA résidant à 1601 Forum Place, Suite 1400 West Palm Beach, Florida USA-33401, Etats-Unis d'Amérique et Monsieur Patrick Sjoerd BRUNING, gérant de société né le 05 juillet 1966 à Rotterdam, Pays bas résidant à 12 Nassau Odijckstraat, NL-2596 AH Den Haag, Pays Bas ont été nommés aux fonctions de gérant catégorie A de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011017423/22.

(110020099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.227.

Les comptes annuels au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020098/10.

(110024624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

L.C.B. Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 50.962.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LCB HOLDING SA", ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50962, constituée suivant acte reçu le 13 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 366 de 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Elvinger, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur

Madame Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 4 des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:



" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

- 3) Suppression de toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.
- 4) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation».

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer des statuts toute référence à la loi de 1929.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. ELVINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation LAC/2010/59023. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002488/65.

(110001977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Corinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 30.970.

Le bilan rectificatif 2008 (rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 09.07.2009 n° L090101759.04) enregistré à Luxembourg le 09.07.2009 avec référence n° L090101759.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour ordre EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) SA Boîte Postale 1307 L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011017558/15.

(110021024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Blue Start 222 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.011.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 2 février 2011, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- 1. La démission de Monsieur Christophe Gaul de son mandat de gérant a été acceptée par l'associé unique.
- 2. Monsieur José Correia, né le 4 octobre 1971 à Palmeira, Portugal, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.
- 3. Monsieur Norbert Becker, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhafff, L-1736 Senningerberg, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée illimitée
- 4. Le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011017532/23.

(110021422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

SEB Optimus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 64.732.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 janvier 2011, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2012:

- 1. Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à S -10640 Stockholm, 8 Sveavägen, président du conseil d'administration
 - 2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,
 - 3. Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S -10640 Stockholm 8 Sveavägen
 - 4. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à S -10640 Stockholm 8 Sveavägen

Est nommé réviseur d'entreprise agréé pour la même période.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011017799/20.

(110021489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.



DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 60.927.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 14 décembre 2010, que:

1. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 mai 2011:

PKF Abax Audit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017568/16.

(110021211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Balmoral Land Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée, (anc. Blackrock Land Luxembourg Sàrl).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.210.

In the year two thousand and ten, on the fourteen day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BALMORAL LAND CONTINENTAL LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth Lane, St. Helier, Jersey, with registered number 93945;

represented by Mr. Emmanuel Réveillaud, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 9 $^{\rm th}$, 2010

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

BALMORAL LAND CONTINENTAL LIMITED (hereafter referred to as the "Sole Shareholder") is the sole shareholder of BLACKROCK LAND LUXEMBOURG SÀRL, a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, (hereafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed enacted on May 30, 2008, by the notary Joseph Elvinger of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1601 dated June 30, 2008, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B139.210.

Agenda

- 1.- Amendment of the Company's designation;
- 2.- Amendment of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the modification of the Company's designation; and
 - 3.- Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's designation, as a consequence, the Company's designation shall be as follows: "BALMORAL LAND LUXEMBOURG Sàrl".

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 1 of the Company's articles of association, in order to reflect the new designation of the Company.

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, article 1 of the Company's articles of association shall be amended the following text:

"There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "BALMORAL LAND LUXEMBOURG Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to



such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 675,-(six hundred seventy-five euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Roger Arrensdorff, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

A comparu:

BALMORAL LAND CONTINENTAL LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth Lane, St.Helier, Jersey, inscrite sous le numéro 93945;

représentée par Me Emmanuel Réveillaud, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé en date du 9 décembre 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'associé unique dûment représenté ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte,

Le comparant déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

BALMORAL LAND CONTINENTAL LIMITED (ci-après l'«Associé Unique») est l'associé unique de BLACKROCK LAND LUXEMBOURG SÀRL, une "société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant un acte reçu le 30 mai 2008, par le notaire Joseph Elvinger de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1601 du 30 juin 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B139.210.

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la Société;
- 2.- Modification de l'article 1 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de nom de la Société; et
- 3.- Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société, par conséquent, la dénomination Société est désormais la suivante: "BALMORAL LAND LUXEMBOURG Sàrl".

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la nouvelle dénomination de la Société.

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'article 1 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant.

«Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "BALMORAL LAND LUXEMBOURG Sàrl" (ciaprès "la Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, la séance est close.

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à la somme de EUR 675,-(six cent soixante-quinze euros).



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2010. REM 2010 / 1704. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002976/101.

(110002477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Beekbaarimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Compagnie de Révision, 7, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017539/21.

(110020735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.908.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2011, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2011, LAC/2011/4859, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "COMPAGNIE HOLDING D'INVESTISSEMENT DES INDES OCCIDENTALES S.A." (en liquidation volontaire), R.C.S Luxembourg Numéro B78908 ayant son siège social à L-1510 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie, constituée par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 404 du 1 er juin 2001;

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C;

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siége de la société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011017555/21.

(110021142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.



Ranyq, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue du Cents.

R.C.S. Luxembourg B 142.940.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 17.01.2011 à 15 heures, que les actionnaires ont:

- accepté la démission de Monsieur Daniel Carvalho et de Monsieur Marc Vogel de leurs fonctions d'administrateur;
- décide de nommer deux nouveaux administrateurs, Monsieur André Richardy, né le 28 novembre 1963 à Luxembourg, demeurant à L-3733 Rumelange, 4, cité Kirchberg et Monsieur Yves Quercioli, né le 17 octobre 1964 à Longevilles-les-Metz, demeurant à F-57970 Yutz, 45 route de Thionville et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014;
 - décide de transférer le siège social de la société à L-1319 Luxembourg, 91, rue du Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.02.2011.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011017777/19.

(110021416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Danor Media Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.388.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 21 décembre 2010

Il résulte de ladite résolution que

le siège social de la société est repris au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Monsieur Lex Benoy, demeurant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg est nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2011017561/14.

(110020853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Kentia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.603.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 04 mai 2010

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Claude Schmitz, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KENTIA FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011017679/16.

(110021325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck